

Mieux gérer ses relations avec ses collègues et sa hiérarchie

Une thématique toujours actuelle !

Comment gérer ses relations avec ses collègues et sa hiérarchie?

Que faire lorsque ce respect n'est plus garanti et que les limites sont franchies? Ces questions sont souvent adressées aux associations du personnel de l'Etat. La FEDE ne reste pas les bras croisés et travaille résolument à la mise en place d'un dispositif efficace pour le règlement des conflits.

Parmi les différents jalons posés par la FEDE pour lutter contre le phénomène du harcèlement, un cours intitulé

«**Comment gérer ses relations avec ses collègues et sa hiérarchie?**» sera proposé prochainement, à tous-tes les employé-e-s de l'Etat.



Ce cours aura lieu le :

29 novembre 2013

**au Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI)
à Granges-Paccot**

Il s'agira de traiter la question du respect au travail, tant sous l'angle psychologique que juridique, en cernant bien les enjeux et en l'abordant aussi de manière très concrète, par des mises en situation. Attention, le nombre de places est limité et les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

Parallèlement, la FEDE s'attache à négocier avec le Conseil d'Etat, pour que les associations de personnel de l'Etat soient systématiquement intégrées dans les négociations ayant trait aux questions de personnel. Le but est clairement de faire en sorte que ces associations soient considérées comme des partenaires incontournables et jouent un rôle de plus en plus actif, y compris dans la problématique de la lutte contre le harcèlement et de la prévention des conflits sur le lieu de travail.

Les discussions se poursuivent également

dans ce sens, entre la FEDE et les représentants du Conseil d'Etat, dans le but de modifier le projet d'ordonnance mis en consultation au printemps 2011. Vu l'ampleur du phénomène, il est impératif de se doter d'un dispositif plus adéquat pour lutter contre le harcèlement et pour prévenir efficacement les conflits. La FEDE a notamment proposé de mettre en place une commission paritaire, qui puisse statuer sur les cas de harcèlement psychologique en toute indépendance (voir FEDE-Info n°36 : le harcèlement psychologique appelle des réponses plus crédibles !).